

tions sur certains problèmes majeurs ou groupes de problèmes. Ce groupe de comités diffère du premier en ce que sa principale fonction est de donner les directives des travaux de recherches qui sont assignées spécifiquement mais il sert aussi d'aviseur en temps et lieu.

A la fin de 1928-29, il y avait en opération 27 de ces comités adjoints. Ils se réunissent généralement au moins une fois par année à un endroit propice pour discuter cette partie des activités du Conseil qui les concerne et pour étudier la manière dont le comité peut le plus effectivement coopérer et faire au Conseil telles recommandations qu'ils jugent à propos.

Le nombre de personnes engagées activement aux travaux dirigés par le Conseil National de Recherches en 1928-29 est de 598, dont 483 ont servi sans rémunération. Il serait impossible au Conseil de payer pour tous les services reçus et de défrayer le coût de tous les travaux se poursuivant sous ses auspices, même si ses ressources financières étaient beaucoup plus grandes. Ces hommes et les laboratoires théâtres de leurs travaux sont une précieuse contribution à l'avancement des recherches scientifiques au Canada.

Sous-section 2.—Fondation de Recherches d'Ontario.

La Fondation de Recherches d'Ontario a été créée par des statuts provinciaux adoptés en 1928 et 1929 (18 Geo. 5, chap. 57, et 19 Geo. 5, chap. 86). Les buts de la Fondation sont les suivants:

- (a) l'amélioration et le développement des industries manufacturières et autres par l'introduction des méthodes et procédés plus avancés;
- (b) la découverte et le meilleur développement des ressources naturelles de la province et la recherche et l'utilisation des sous-produits de tous procédés en traitant ou utilisant d'une manière quelconque les minéraux, le bois et les autres ressources de la province;
- (c) le développement et l'amélioration des méthodes dans l'industrie agricole et le perfectionnement, le bien-être et le progrès de la vie sur la ferme;
- (d) les recherches scientifiques et les investigations pour la mitigation et l'abolition des maladies de la vie animale et végétale et la destruction des insectes ou autres parasites;
- (e) en général, de poursuivre avec l'approbation et sous la direction du lieutenant-gouverneur en conseil tout autre travail de recherche ou d'investigation qui puisse être jugé urgent ou utile.

Il est prévu que la moitié du coût des activités de la Fondation sera défrayée par la Législature et l'autre moitié par des souscriptions provenant des industries ou d'individus intéressés. Un Conseil consultatif de 25 personnes représentant les intérêts scientifiques agricoles et industriels de la province a été établi par ordre en conseil du 14 mai 1929.

La Fondation de Recherches de l'Ontario occupe maintenant un local à 47 Queens Park, Toronto, mais un édifice spécial est actuellement en construction.